



## Lettre ouverte à Elio Di Rupo: le respect du droit international commence en Wallonie

Le 1er février 2024

Monsieur le Ministre-Président,

Nous vous adressons cette lettre ouverte après avoir appris, dans le quotidien *De Morgen* du 25 janvier dernier, qu'une cargaison de 16 tonnes de poudre avait quitté la Belgique à destination d'Israël le 30 novembre 2023. Si cette exportation a eu lieu, c'est grâce à une licence d'exportation que vous aviez au préalable octroyée à une entreprise exportatrice wallonne.

### Exporter des agents explosifs vers Israël: une pratique wallonne fréquente

Ces dernières années, selon le rapport annuel de la Région wallonne sur l'importation, le transfert, l'exportation et le transit d'armes civiles et de produits liés à la défense, vous avez à plusieurs reprises octroyé des licences d'exportation à destination d'Israël pour des produits relevant de la catégorie "Propergols et poudres (agents explosifs)".

En 2022 - dernière année pour laquelle vos services ont publié des informations - vous avez octroyé 1 licence d'exportation pour de tels produits, pour un montant correspondant à 1 680 000 euros.

En 2021, vous avez octroyé 4 licences permettant d'exporter des agents explosifs vers Israël, pour un montant total de 19 871 300 euros.

Vu les importants délais de publication des rapports de la Région wallonne, nous ne disposons pas d'informations sur les licences d'exportation que vous avez octroyées depuis le 1er janvier 2023.

## **Exporter des armes wallonnes malgré des crimes de guerre**

Lorsqu'une cargaison d'agents explosifs a quitté la Belgique le 30 novembre dernier, la guerre faisait rage à Gaza depuis de longues semaines. Le 29 novembre 2023, António Guterres, Secrétaire général des Nations unies, qualifiait la situation à Gaza de "catastrophe humanitaire monumentale". Le secrétaire général de l'ONU avait en outre indiqué à cette occasion "que plus des deux tiers des personnes tuées jusqu'à présent à Gaza étaient des enfants et des femmes"<sup>1</sup>.

Le 24 novembre, lors d'un discours conjoint avec son homologue espagnol Pedro Sánchez au poste frontière de Rafah, le Premier ministre Alexander De Croo avait exprimé son inquiétude concernant la situation à Gaza et appelé Israël à respecter le droit humanitaire international. Le Premier ministre avait en outre déclaré que la violence devait s'arrêter immédiatement, que trop de personnes avaient perdu la vie et que la destruction de Gaza était inacceptable<sup>2</sup>.

À de nombreuses reprises avant le 30 novembre, des organisations de la société civile avaient déjà diffusé largement des informations concernant des attaques israéliennes illégales, menées sans discrimination, ayant causé d'importantes pertes civiles et devant faire l'objet d'une enquête pour crimes de guerre<sup>3</sup>.

Avant le 30 novembre 2023, des personnes du monde entier s'étaient mobilisées pour demander un cessez-le-feu afin d'épargner les vies civiles innocentes. C'était notamment le cas le 11 novembre à Bruxelles, à l'occasion d'une marche pacifique ayant rassemblé plus de 20 000 personnes<sup>4</sup>.

Le rappel de ces faits permet de rappeler que vous ne pouvez pas ignorer que la situation humanitaire à Gaza était catastrophique bien avant le 30 novembre 2023. D'après des informations publiées dans la presse, il semble que vous ayez justifié l'octroi de licences pour des agents explosifs à destination d'Israël sur base de l'usage censé en être fait sur place. Selon vos déclarations, que nous ne sommes pas en mesure de vérifier vu le peu de transparence qui prévaut dans le secteur de l'armement, ces poudres seraient destinées à l'industrie israélienne, en vue d'exporter des armes vers des pays européens et les États-Unis.

## **Des questions et une mise en demeure**

Face à ces faits et au risque réel que la Wallonie contribue à commettre des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, malgré le décret wallon sur

---

<sup>1</sup> <https://news.un.org/fr/story/2023/11/1141077>

<sup>2</sup> <https://www.premier.be/fr/d%C3%A9claration-au-poste-fronti%C3%A8re-de-rafah>

<sup>3</sup> <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/israel-gaza-preuves-accablantes-crimes-guerre>

<sup>4</sup>

<https://www.rtbf.be/article/plus-de-20000-personnes-a-la-marche-europeenne-pour-la-palestine-ce-sa-medi-a-bruxelles-pour-faire-respecter-le-droit-international-et-denoncer-l-inaction-europeenne-11285020>

les armes devant précisément empêcher les exportations présentant un tel risque, nous souhaitons vous adresser plusieurs questions. Nous espérons bien entendu que vous ne manquerez pas d'y répondre rapidement et de manière complète.

- Dans le contexte de la guerre à Gaza et face aux nombreuses informations faisant état de crimes de guerre commis par l'armée israélienne, quelle analyse vous a-t-elle amené à ne pas suspendre ou annuler les exportations d'agents explosifs à destination d'Israël?
- Par quels moyens vérifiez-vous que les agents explosifs exportés par la Wallonie vers Israël sont bien utilisés comme semblent le prévoir les licences que vous avez octroyées? En particulier, comment pouvez-vous garantir que les munitions produites avec ces agents explosifs ne sont pas utilisées par l'armée israélienne?
- Avez-vous octroyé une ou plusieurs licences d'exportation d'armes à destination d'Israël qui seraient encore valables à l'heure actuelle et autoriseraient donc des exportations futures? En cas de réponse positive à cette question, nous vous appelons à suspendre immédiatement la ou les licences en question, afin d'empêcher toute nouvelle exportation d'armes vers Israël. De même, conformément à l'appel lancé par de nombreuses organisations de la société civile belge et internationale<sup>5</sup>, nous vous demandons d'opposer une réponse négative à toute demande de licence d'exportation d'armes à destination d'Israël.

Dans son ordonnance du 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a reconnu l'existence d'un risque réel et imminent de génocide dans la bande de Gaza. En tant qu'État partie à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, la Belgique doit respecter un devoir de prévention du génocide. Cela implique notamment de ne pas fournir à Israël de moyens lui permettant de commettre des actes entrant dans le cadre d'un génocide potentiel.

Convenons qu'à défaut de recevoir, dans les huit jours, l'assurance de ce qu'aucune nouvelle exportation ne pourra avoir lieu vers Israël, nous saisirons les juridictions compétentes pour faire respecter le droit international.

Nous vous remercions pour le suivi qui sera donné à cette lettre qui concerne des questions essentielles de droits humains, comme le montre l'inquiétude exprimée par nombre de nos concitoyen·nes au sujet de la situation à Gaza.

Veuillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Amnesty International Belgique*

*Ligue des droits humains*

*Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie*

*Vredesactie*

---

<sup>5</sup>

<https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/organisations-appellent-mettre-terme-transferts-armes-israel>